



FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL
DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE
Commission « Lois du Jeu – Appels »

- CIRCULAIRE 12.02 JUILLET 2011 -

**FAUTE COMMISE PAR LE FAIT DE FRAPPER,
DE LANCER, DE CRACHER, D'INSULTER**

1) **Dans le fait de frapper :**

- l'endroit où la reprise du jeu aura lieu est fonction de l'emplacement de la victime.

2) **Dans le fait de lancer ou de cracher,** l'endroit où la reprise du jeu aura lieu est :

- fonction de l'emplacement de la victime si elle se situe sur le terrain (sauf dans le cas B8),
- fonction de l'emplacement du ballon sous réserve des conditions particulières de la loi 8 ou de la loi 13 si la victime est en dehors du terrain.

3) **Dans le fait d'insulter :**

- l'endroit où la reprise du jeu aura lieu est fonction de l'emplacement du fautif.

Les conditions d'application des directives précédentes sont les suivantes :

A) Faute de frapper, ballon en jeu

1) Un joueur de l'équipe A sur le terrain frappe un joueur de l'équipe B également sur le terrain.

Décision :

- coup franc direct à l'endroit où se trouvait le joueur de l'équipe B si celui-ci est en dehors de la surface de réparation adverse
- coup de pied de réparation si le joueur de l'équipe B se trouvait dans la surface de réparation adverse

2) Un joueur de l'équipe A sur le terrain frappe un partenaire ou l'arbitre sur le terrain.

Décision :

- coup franc indirect à l'endroit où se trouvait le partenaire ou l'arbitre

3) Un joueur de l'équipe A sur le terrain frappe un adversaire situé au-delà du champ de jeu.

Décision :

- balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'arrêt de jeu

4) Un joueur de l'équipe A emporté par son élan en dehors du terrain frappe un adversaire sur le terrain.

Décision :

- coup franc direct ou coup de pied de réparation à l'endroit de l'emplacement de la victime.

B) Faute de lancer ou de cracher, ballon en jeu

1) Un joueur de l'équipe A sur le terrain lance un objet sur un adversaire également sur le terrain.

Décision :

- coup franc direct à l'endroit où se trouvait la victime si celle-ci n'est pas dans la surface de réparation adverse

- coup de pied de réparation si la victime se trouvait dans la surface de réparation adverse

2) Un joueur de l'équipe A sur le terrain lance un objet sur l'arbitre sur le terrain.

Décision :

- coup franc indirect à l'endroit où se trouvait l'arbitre

3) Un joueur de l'équipe A sur le terrain lance un objet sur un entraîneur ou un remplaçant sur le banc de touche.

Décision :

- coup franc indirect à l'endroit où se trouvait le ballon

4) Un joueur de l'équipe A sur le terrain lance un objet sur un adversaire situé hors des limites du terrain à la suite de blessure ou bien de remise en conformité de son équipement et qui attend l'autorisation de l'arbitre pour revenir.

Décision :

- coup franc indirect à l'endroit où se trouvait le ballon

5) Un joueur de l'équipe A sur le terrain lance un objet sur un adversaire emporté par son élan situé hors des limites du terrain.

Décision :

- coup franc indirect à l'endroit où se trouvait le ballon

6) Un joueur refoulé par l'arbitre en dehors du terrain lance un objet sur un adversaire situé sur le terrain.

Décision :

- coup franc direct à l'endroit où se trouvait la victime ou coup de pied de réparation

7) Un joueur momentanément situé en dehors du terrain à la suite de son élan lance un objet sur un adversaire situé sur le terrain.

Décision :

- coup franc direct à l'endroit où se trouvait la victime ou coup de pied de réparation

8) Un remplaçant ou un remplacé situé en dehors du terrain lance un objet sur un autre joueur situé sur le terrain.

Décision :

- coup franc indirect à l'endroit où se trouvait le ballon.

9) La victime et le fautif sont tous les deux en dehors du terrain.

Décision :

- balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon

C) Faute de lancer avec le ballon franchissant la ligne de but

1) Le gardien de l'équipe A dans sa surface de réparation lance le ballon sur un adversaire momentanément situé au-delà de la ligne de but en dehors des buts du fait de son élan.

Décision :

- coup franc indirect à l'endroit où se trouvait le ballon au moment où il a été lancé par le gardien de but sous réserve des conditions particulières à la loi 13.

2) Le gardien de l'équipe A dans sa surface de réparation lance le ballon sur un adversaire momentanément situé au-delà de la ligne de but dans les buts du fait de son élan.

Décision :

- But accordé par application de l'avantage, coup d'envoi.

L'ensemble des décisions ci-dessus sont également assorties de l'exclusion du joueur fautif pour comportement violent (ou cracher sur un adversaire ou sur toute autre personne).

D) Faute d'insulter, ballon en jeu

1) Un joueur de l'équipe A sur le terrain insulte un adversaire, un partenaire, ou l'arbitre présent également sur le terrain.

Décision :

- coup franc indirect à l'endroit où se trouvait le fautif

2) Un joueur de l'équipe A sur le terrain insulte un entraîneur ou un remplaçant sur le banc de touche.

Décision :

- coup franc indirect à l'endroit où se trouvait le fautif

3) Un joueur de l'équipe A sur le terrain insulte un adversaire situé hors des limites du terrain à la suite de blessure ou bien de remise en conformité de son équipement et qui attend l'autorisation de l'arbitre pour revenir.

Décision :

- coup franc indirect à l'endroit où se trouvait le fautif

4) Un joueur de l'équipe A sur le terrain insulte un adversaire emporté par son élan situé hors des limites du terrain.

Décision :

- coup franc indirect à l'endroit où se trouvait le fautif

5) Un joueur refoulé par l'arbitre en dehors du terrain insulte un adversaire situé sur le terrain.

Décision :

- balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon

6) Un joueur momentanément situé en dehors du terrain à la suite de son élan insulte un adversaire situé sur le terrain.

Décision :

- balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon